



Sensibilisons nos collégiens, citoyens de demain,  
aux enjeux de l'eau, de la biodiversité et du climat

## Classes Eau-Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor

Année scolaire 2025-2026



### Un dispositif ouvert

- **À tous les collégiens** des établissements **publics et privés** des Côtes d'Armor,
- À toutes les disciplines scientifiques, littéraires, artistiques, sportives...
- Sur les temps scolaires ou périscolaires,
- Par **classe ou groupe de 10 élèves minimum**, encadré par un adulte.

### Une pédagogie active

La classe Eau-Biodiversité encourage :

- les **rencontres** avec des professionnels de l'eau et de la biodiversité et du climat,
- les **visites** pour se confronter aux réalités du terrain,
- les **ateliers** où les élèves sont au cœur de l'action,
- les **échanges** au sein, à l'extérieur du collège et entre collèges.

La classe Eau-Biodiversité se concrétise par la réalisation de productions.

### Des animations variées

- Aux **thèmes libres** : les enjeux climatiques, l'eau et la biodiversité des zones humides, agricoles, rurales, urbaines...
- À proximité, au **sein de l'établissement ou sur des sites naturels sensibles** départementaux.
- Des **animations** proposées en partenariat avec les Maisons Natures et les structures d'éducation à l'environnement, **au tarif maximum de 300€ la demi-journée** par classe ou groupe (cf. volet animation).

### Un objectif

**Sensibiliser et impliquer les collégiens** dans l'action via :

- la réalisation de productions diverses : écrits, expositions, compositions artistiques, vidéos, radio...
- la valorisation, la diffusion de leurs travaux au sein et à l'extérieur du collège.

### Un soutien financier

Une d'aide du Département à hauteur de **400€/classe** pour un budget minimal de 500€ pour :

- les animations,
- les productions,
- les frais de transports sous conditions.

En sont exclus, les outils numériques.

### À savoir

Le dispositif Classes Eau-Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor rejoint les **Objectifs de Développement Durable (ODD) mis en place par les Nations Unies.**

### Un calendrier

**Nouvelles dates**

**7 mars 2026** > dépôt de candidatures.

**21 mars 2026** > validation des projets.

**du 16 au 23 juin 2026**

> dépôt des bilans d'activité. Annexé aux productions des élèves, le bilan d'activité donne droit au versement de la subvention.

### Des liens pour faciliter les échanges

- **Le site du Département :**  
<https://cotesdarmor.fr/appels-projet>
  - un livret animation donnant accès à une pré-sélection de structures d'éducation à l'environnement et de sites naturels sensibles départementaux,
  - deux formulaires : l'acte de candidature pour février et le bilan d'activité en juin.
- **Le site ADAGE du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.**
- **Un contact à la Direction de l'Environnement du Département des Côtes d'Armor :**  
[Annick.Bouedo@cotesdarmor.fr](mailto:Annick.Bouedo@cotesdarmor.fr)

**Un projet ? N'hésitez plus  
et inscrivez-vous !**